



Absence d'Avis de "déconstitution " d'un avocat devant le Tribunal

Par **Au bout du rouleau**, le **14/06/2019** à **12:12**

L'avocat adverse se constitue quelques jours avant l'audience prévue et demande le report qui lui est accordé. Une nouvelle audience est fixée mais cet avocat se désiste et prévient mon avocat **par mail** qu'elle ne se charge plus des intérêts de son client, **SANS** notifier le TRIBUNAL directement. Mon avocat inclut ce mail dans son dossier de plaidoierie. L'audience a lieu sans partie adverse et deux mois plus tard, le délibéré prévu se transforme en réouverture des débats pour absence de preuve formelle du désistement de l'avocat adverse. Je perds quatre mois, ce qui me fait perdre en réalité 10 mois car le locataire qui ne paie pas ses loyers depuis un an va bénéficier d'une **seconde** trêve hivernale.

Mon avocat ne voit pas en quoi elle est fautive d'avoir remplacé l'avocat adverse dans sa notification de son désistement auprès du Tribunal et met un terme à son mandat juste après la 3e audience. Est-ce normal ?